

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le 9 octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 octobre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 16 octobre 2024*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Philippe SIBILLE

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER

Sana EL AMRANI ayant donné procuration à Clémentine NOUQUERET

**DEL/2024/AS/77**  
**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AISE**

L'association AISE (Association pour l'Insertion Sociale et Economique) réalise de nombreux chantiers d'insertion afin de permettre à des jeunes sans ressources, des personnes sans domicile et à des demandeurs d'emploi de longue durée de reprendre contact avec le monde du travail, en participant à une activité utile à la société.

Les chantiers portent notamment sur les métiers de la distribution et de la logistique par la distribution de documents d'information, ou encore les métiers de l'entretien par la propreté urbaine.

Durant leurs parcours, les agents d'AISE suivent des formations adaptées à leur parcours individuel et qui favorisent leur insertion. Il s'agit notamment de formations de savoirs numériques, nettoyage de locaux, secourisme au travail, ou encore le passage du permis de conduire. Grâce à son action, AISE lève des freins à l'emploi pour tous les salariés en insertion, notamment en ce qui concerne le logement, la qualification, l'autonomie ou encore la mobilité.

Elle intervient principalement sur le périmètre ANRU afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de ce secteur

L'association AISE a une capacité à prendre en charge 47 personnes en insertion et elle est dotée de 7 référents techniques et personnels de Direction permettant l'encadrement et l'accompagnement social des équipes.

L'association AISE fait face à une situation exceptionnelle, car elle est dépourvue de Direction depuis plus de six mois. L'association fonctionne donc en mode dégradé, le déroulement des chantiers doit se faire sans disposer de toutes les ressources fonctionnelles nécessaires ou normalement prévues à l'issue de son analyse des risques.

L'Association a donc formulé une demande d'aide à la Ville de 18 000 euros afin de diligenter une expertise externe par un Bureau d'Etudes en charge de diagnostiquer les carences et besoins en fonctionnement, de doter la structure d'outils de pilotage et d'évaluation et, ainsi, de pérenniser l'activité de l'association.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 18 000 € à l'association AISE.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale, en date du lundi 30 septembre 2024,

Pour prévenir tout conflit d'intérêt, Monsieur Bruno DUQUESNOY ne prend pas part au vote.

A 30 voix pour et 3 abstentions (Jacques DUPONT- Mathilde LOUCHART - Bruno DUQUESNOY) ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Attribuer une subvention exceptionnelle de 18 000 € à l'association AISE ;
- Signer tous documents relatifs à cette opération.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

